

Marloie, le 23 février 2017



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – INSTALLATION Rochefort, le 21 février 2017

Présents :

- Le Président : Christophe DAVIN,
- Les membres effectifs : Natasza BONNET, Joseph BRISBOIS, Jean-Luc FIVET, Myriam GATEZ, Etienne GRIFFE, Françoise GUYOT, Alain HENRARD, Alain HUBERT, Pascal LEPERE, Anne-Françoise LOOP, Louis MELIGNON, Albert MANIQUET, Rudy THERASSE
- Les membres suppléants : Jean-Yves ANTOINE, Florence DE CRAWHEZ, Charlotte DE HENEAU, Gwenaël DELAITE, Marie-Rose DIEUDONNÉ, May DUBOIS, Eric JEANBAPTISTE, Gerda KERRINCKX, Thierry LAVIS, Jean-Pol LEJEUNE, Jean-Paul MARSIGNY, Nicole MARTIN, Roxane VERDEUR
- Isabelle HALIN, agent relais à l'Administration communale
- Séverine SCHONNE et Alain JACQUET, Fondation rurale de Wallonie

Excusés :

Corine MULLENS (Vice-Présidente) et Claude HAYET, membres effectifs
Olivier BAUDELET et Françoise LEBEAU, membres suppléants

1. ACCUEIL

Monsieur Christophe DAVIN, Président, accueille les participants et les remercie pour leur présence à cette première réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

La mise en place de la CLDR fait suite aux réunions de consultations organisées dans les villages. Sur base des candidatures reçues (63), des choix ont été faits. Sur proposition du Collège, le Conseil a fixé la composition de la Commission.

Le décret relatif au développement rural impose de distinguer des effectifs et des suppléants, mais, dans le souci de favoriser la participation citoyenne, tous les membres pourront participer aux réunions. Cela permettra également aux suppléants de s'impliquer directement (au lieu d'attendre l'absence de leur effectif !).

Monsieur DAVIN présente Séverine SCHONNE et Alain JACQUET, les agents de développement de la Fondation rurale de Wallonie qui vont accompagner la Commission.

Séverine SCHONNE informe les participants du déroulement de la réunion. Cette première rencontre vise principalement :

- à faire connaissance ;
- à en savoir davantage sur l'Opération de Développement rural ;
- à définir les règles de fonctionnement et les attentes envers la CLDR.

2. L'ODR, UNE BELLE AVENTURE

Séverine SCHONNE présente à l'assemblée un certain nombre d'informations concernant la nouvelle Opération de Développement rural (ODR) de Rochefort et la Fondation rurale de Wallonie (FRW). Voici un aperçu de cet exposé. → *Si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fondation rurale de Wallonie.*

a) Qu'est-ce que le Développement rural ?

Le décret du 11 avril 2014 (précisé par l'arrêté du 12 juin 2014) fixe la base légale d'une Opération de Développement rural et la définit comme visant l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement. Elle concerne tous les thèmes de la vie dans les villages/la commune : patrimoine, environnement, culture, tourisme, économie, agriculture, social, logement, vie associative, services... C'est une opération par laquelle la commune s'engage à faire participer ses citoyens à une réflexion globale et cohérente sur la stratégie de développement de la commune, c'est-à-dire sur les projets/actions que les habitants souhaitent voir se concrétiser dans les 10 années à venir.

→ Quelques grands principes

- Le territoire d'action est l'ensemble du territoire communal : tous les villages sont concernés.
- Une opération de développement rural vise à valoriser les ressources endogènes, matérielles ou humaines de la commune à travers toute une série de projets et actions.
- Le développement global et intégré de la commune est prôné.
- La clé de voûte est la participation citoyenne. On s'attache à travailler à des projets ou actions qui bénéficieront à tous les habitants dans le court et le long terme.
- La stratégie définie dans le cadre de l'ODR doit prendre en compte les principes du Développement durable.

→ L'Opération de Développement rural se structure en 2 phases

a) Phase d'élaboration (durée estimée à environ 2 ans)

- Information et consultation de la population : 10 réunions se sont déroulées à l'automne 2016 dans les différents villages. A ces réunions s'ajoutent une consultation des associations et du personnel communal, un formulaire d'enquête en ligne... ainsi qu'une réunion de synthèse de l'ensemble des débats (mi-décembre 2016). Au total, 400 personnes se sont mobilisées pour participer à cette première étape.
- Mise en place de la CLDR : c'est l'objet de cette soirée ☺ (cf. description du rôle et méthode de travail aux points 4 et 5)
- Elaboration du Programme Communal de Développement rural (PCDR) = document de synthèse des réflexions menées. La rédaction du PCDR se fait parallèlement aux autres étapes et est prise en charge par le bureau d'études Aménagement sc. Une analyse socio-économique est disponible et sera utilisée dès la prochaine réunion.

b) Phase de mise en œuvre des projets et actions (10 ans si le dossier est de qualité)

Une fois que le PCDR est approuvé par le Gouvernement wallon, il ouvre la porte à des subsides (à hauteur de 80% maximum) et la Commune pourra dès lors réaliser des projets, durant maximum 10 ans.

→ Ma commune mène une ODR : qu'est-ce donc ?

De nombreux projets ont vu le jour grâce aux opérations de développement rural, parmi lesquels on peut citer, dans des communes proches : la microcentrale hydroélectrique de Wanlin (Houyet), les logements tremplins de Wellin, l'aménagement du village de Ny (Hotton), la maison de village de Bande (Nassogne), le proxibus de Nassogne, le parcours didactique de Laneuville (Tenneville), des repair café...

Les projets ont été financés à hauteur de 80% maximum par la Région wallonne ce qui n'est pas négligeable pour les finances communales ! Les actions trouvent quant à elles d'autres sources de financements (appels à projets, politiques sectorielles spécifiques...) et nécessitent souvent davantage de moyens humains que financiers.

→ Une Opération de Développement rural réussie est le fruit d'un travail d'équipe. C'est tous ensemble (CLDR, population, mandataires, auteur de PCDR, FRW, Région wallonne) que nous allons arriver à accroître la qualité et le cadre de vie sur la commune.

Questions / réponses des participants

- ✓ La commune de Rochefort a déjà mené deux opérations de développement rural, mais sans l'accompagnement de la FRW. Ces opérations ont permis la réalisation de nombreux projets (quelques-uns étaient illustrés lors des réunions de consultation), qui pourront être présentés à la CLDR.
- ✓ Tous les villages sont concernés par la réflexion mais il est possible que, selon les thèmes abordés et les spécificités, certains aient davantage besoin de « projets » que d'autres. Il faut garder en tête l'intérêt collectif, du plus grand nombre de citoyens.
- ✓ La commune doit se charger des 20% restants dans le financement des projets. Le PCDR ne doit pas cibler les projets subsidiés uniquement par le Développement rural. Il doit en effet intégrer l'ensemble des demandes... et ensuite, voir où aller chercher les sous pour y répondre !
- ✓ Toutes les communes rurales wallonnes peuvent se lancer dans une opération de développement rural, sur base d'une simple décision du Conseil communal (ce n'est pas un appel à projet). Et donc, les communes sont à des stades différents, par exemple :
 - Wellin élabore son 2^e PCDR ; la nouvelle CLDR est au travail depuis septembre 2016 et a donc quelques mois d'avance sur Rochefort.
 - Houyet met en œuvre son 2^e PCDR, approuvé en 2012.
 - Beauraing lance les projets de son 1^{er} PCDR, approuvé en 2014, de même que Ciney (approuvé en 2011).
 - Marche-en-Famenne met en œuvre son 3^e PCDR, approuvé en 2011.
 - Nassogne termine les projets de son 2^e PCDR (fin de la période de validité en 2018) et souhaite relancer la dynamique pour l'élaboration d'un nouveau PCDR.
 - Tellin vient de présenter son 1^{er} PCDR à la Région (CRAT) et espère que le Gouvernement wallon le validera pour 10 ans.
 - ...

c) La Fondation rurale de Wallonie (FRW)

La Fondation rurale de Wallonie est un organisme privé, reconnu d'utilité publique. Elle est active depuis 40 ans pour le développement des communes rurales wallonnes. La FRW accompagne 117 communes qui, tout comme Rochefort, ont choisi de mener une Opération de Développement rural.

Ce travail est assuré par 8 équipes de terrain, ce qui représente une bonne centaine de collaborateurs/trices. La FRW a aussi une mission d'interface internationale (programmes européens) et dispose de diverses expertises (aménagement du territoire, bois-énergie, nature...).

L'équipe pluridisciplinaire qui accompagne la commune de Rochefort est le bureau Ardenne-Famenne basé dans le cadre exceptionnel de la Vieille Cense à Marloie.

Rôles joués par les agents de développement :

- a. organiser et animer les réunions ;
- b. veiller à la cohérence de l'Opération ;
- c. aider et conseiller la commune et ses habitants ;
- d. jouer un rôle de relais entre la commune, la population et la Wallonie ;
- e. dynamiser l'Opération en toute neutralité.

3. FAISONS CONNAISSANCE !

La CLDR va être amenée à se réunir fréquemment durant les 10 ans à venir. Chaque membre a l'occasion, au cours d'un tour de table, de se présenter brièvement. Ensuite, quelques questions plus générales permettent de découvrir différentes facettes des participants.

→ La FRW fera une synthèse de certains éléments repris sur les fiches signalétiques pour permettre aux membres de la CLDR de se contacter entre eux si besoin. Les membres sont invités à biffer les informations qu'ils souhaitent ne pas voir apparaître dans cette synthèse.

Merci aux personnes excusées/absentes lors de la réunion de faire parvenir leur fiche signalétique à la FRW ou à Isabelle Halin dans les meilleurs délais.

4. ROLES ET MISSIONS DE LA CLDR – REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

→ Rôles et missions de la CLDR

La Commission locale de Développement rural (CLDR) est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'opération de développement rural et est le relais entre la population et le Conseil communal.

Les 32 personnes qui constituent la Commission ont été sélectionnées par le Conseil communal (séance du 25 janvier 2017) sur base de candidatures volontaires récoltées lors de la phase d'information-consultation. Les anciens membres ont aussi eu l'occasion de faire part de leur intérêt.

Pour être représentative au mieux de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum ¼ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Afin de s'assurer de cette représentativité, les membres ont été répartis dans différentes catégories. Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

Le jeu de présentation a mis en évidence la diversité de la CLDR : certains membres habitent la commune de Rochefort depuis leur enfance... et d'autres pas, quelques-uns ont fait partie de l'ancienne CLDR, beaucoup sont impliqués dans la vie de leur village ou d'une association... Et si les goûts pour les

trappistes sont variables, l'intérêt pour le cadre de vie fait l'unanimité ! Au niveau des tranches d'âges, les jeunes sont sous-représentés dans la CLDR ; il faudra donc mettre en œuvre d'autres moyens (enquête, rencontre...) pour prendre leur avis en compte.

La CLDR a trois grands rôles :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou à son initiative.

En pratique, lors de la phase de constitution du PCDR, il s'agira de s'accorder sur un diagnostic partagé, de définir des enjeux/objectifs de développement et de sélectionner des projets et actions.

➔ Règlement d'ordre intérieur

L'objectif est de fonctionner avec un maximum de concertation et de convivialité, mais la Commission doit se doter d'un règlement d'ordre intérieur (ROI). Chaque participant a reçu une proposition de règlement avec l'invitation à la réunion ainsi qu'une charte d'engagement vulgarisant ce ROI.

Alain JACQUET parcourt les différents titres et chacun a l'occasion de poser ses questions ou de faire ses commentaires.

A noter que les membres suppléants sont conviés aux réunions, mais n'y disposent pas du droit de vote (sauf si leur effectif est absent).

➔ **La proposition de règlement d'ordre intérieur est approuvée à l'unanimité et sera soumise au Conseil communal. La charte est également approuvée sans remarque.**

Questions des participants

- ✓ « Comme membre de la CLDR, comment concrètement remplir son rôle de relais vers la population ? Surtout que parfois nous avons plusieurs « casquettes »... »
Il ne vous sera pas demandé d'organiser des réunions à destination de vos concitoyens, c'est à chaque membre de la CLDR de voir comment il souhaite s'impliquer dans ce rôle de relais. L'important est de rester à l'écoute de ce qui se dit autour de vous et de relayer à votre entourage lorsque nécessaire les débats menés en CLDR. La communication vers les citoyens peut aussi se faire par le biais d'articles dans « Le Courrier » par exemple.
- ✓ Après les élections communales, s'il y a une modification des élus, il est nécessaire d'adapter le ¼ politique de la CLDR uniquement ; les citoyens sans mandat politique restent pour leur part en place.
- ✓ « Les réunions ne sont pas publiques mais sont-elles confidentielles ? »
Non, les réunions ne sont pas confidentielles ; d'ailleurs, les comptes rendus seront disponibles sur le site internet de l'ODR. Chacun est responsable des informations qu'il juge pertinentes à relayer.
- ✓ « Serait-il possible d'allonger le délai pour l'envoi des convocations (10 jours au lieu de 8 ?) »
Etant donné que le calendrier des réunions est établi pour les 6 mois à venir, il ne s'avère pas nécessaire d'élargir les délais. A priori, les réunions de la CLDR seront organisées les 3^{èmes} mardis du mois. (A vérifier lors de la réception des convocations néanmoins !)
- ✓ « Y a-t-il un système de procuration prévu ? »
Non, ce n'est pas nécessaire étant donné que chaque effectif dispose d'un suppléant.

➔ Modes de communication

❖ Au sein de la Commission

Les invitations et les comptes rendus des réunions seront envoyés par courrier ou par mail, selon le choix de chaque membre (cf. fiche signalétique) ➔ **Les adresses e-mails seront vérifiées au cours de la seconde réunion de CLDR. D'ici là, le compte rendu de cette réunion ainsi que l'invitation pour la réunion suivante vous parviendront par courrier postal.**

❖ Vers la population

L'Opération de développement rural peut mobiliser différents canaux de communication : sites web (commune et ODR), page Facebook, Le Courrier... Pour que les membres de la CLDR jouent leurs rôles de relais et de représentation, il est important que tous les habitants les connaissent ou au moins identifient les représentants de leur village.

➔ **Les participants donnent leur accord pour que la liste des membres de la CLDR (avec nom, prénom et village) soit publiée. Pour tout contact avec un membre de la CLDR, les citoyens seront invités à passer par la FRW qui relayera vers la personne concernée.**

5. METHODE DE TRAVAIL

➔ « Connaitre le présent... pour construire l'avenir »

La première étape de la réflexion est de construire un diagnostic de la commune. Pour ce travail, la CLDR dispose de deux types de données :

- Une analyse socio-économique du territoire rédigée par l'auteur de PCDR, le bureau Aménagement sc. Ce document compile et analyse de nombreuses informations objectives (statistiques, cartographies, inventaires...). Il est disponible à la commune ou sur le site www.rochefort-odr.info. Chacun est invité à en prendre connaissance et à faire part de ses questions, commentaires, remarques... à la FRW.
 - Les avis et souhaits des habitants, via les résultats des consultations dans les villages.
- Dès la prochaine réunion, la CLDR entamera ce diagnostic de territoire. La compilation et la comparaison des données ainsi que recherche des convergences et des divergences entre ces sources d'information permettront de repérer les principaux atouts et faiblesses de la commune.

Pour être efficace, une stratégie doit être ciblée. L'analyse des atouts et faiblesses de Rochefort conduira à repérer les principaux enjeux, donc ce que l'on peut perdre ou gagner, et de là les objectifs de développement.

Dès que possible, la CLDR fera valider ce travail par une série de personnes ressources, d'experts, de commissions... Ces acteurs locaux donneront leur avis sur les propositions de la CLDR, les étofferont, les corrigeront...

Au terme de ces rencontres, la CLDR pourra établir sa stratégie de développement pour Rochefort et voir alors quels projets mettre en œuvre pour y arriver.

➔ Calendrier des prochaines rencontres

Les prochaines réunions de la CLDR sont prévues des mardis à 19h30 :

- ✓ Mardi 21 mars à Jemelle (Le Phare), pour la présentation de la situation existante (par l'auteur de PCDR) et le diagnostic partagé.

- ✓ Mardi 18 avril à Laloux (maison de village), pour la synthèse du diagnostic partagé et la formulation des enjeux.
- ✓ Mardi 9 mai à Belvaux (salle) – **lieu à confirmer**, pour la validation des enjeux avec des experts.
- ✓ Mardi 30 mai à Montgauthier (balle pelote), pour la suite de la validation avec des experts.
- ✓ Mardi 20 juin à Wavreille (salle), pour la présentation de la stratégie et le lancement de l'appel à projets. *Bon à savoir pour une prochaine réunion : Mme DE HENAU peut accueillir une réunion de la CLDR dans sa classe à Wavreille.*

Au niveau des lieux de réunion, il est proposé de faire une tournante dans les différents villages pour que chacun puisse les découvrir (mais à condition de disposer du minimum de confort, notamment des chaises confortables et un chauffage adapté !). Dans une optique de Développement durable, les agents de développement invitent les membres de la CLDR à s'organiser pour covoiter.

6. DIVERS

➔ **Photo de famille** : les membres de la CLDR sont conviés à prendre la pose pour la 'photo de famille'.



Retrouvez toutes les informations relatives à l'ODR sur le site : www.rochefort-odr.info

Le Président conclut la séance en présentant Isabelle Halin, l'employée communale en charge du suivi de l'ODR et les représentants politiques présents qui ont assisté à la réunion en tant que membre de la CLDR. Il insiste également sur le rôle de relais des mandataires qui sont élus par et pour la population. M. DAVIN remercie également les membres de la CLDR pour leur présence et les agents de développement pour l'animation de la réunion.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Séverine SCHONNE et Alain JACQUET
Agents de développement

